



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

8ème SESSION
2026-2027

CULTURE ET CONFLITS

C
H E
C

CYCLE DES
HAUTES
ETUDES DE LA
CULTURE



Photographie de la création *Rhinocéros* mise en scène par Emmanuel Demarcy-Motta
©Jean-Louis Fernandez





Le Cycle des hautes études de la culture aborde sa huitième édition.

Fidèle à sa vocation d'offrir un espace de réflexion collective autour d'une thématique transversale et exigeante, la session 2026-2027 du CHEC sera consacrée aux relations entre culture et conflits. Un sujet incontournable à l'heure où les tensions s'intensifient à tous les niveaux. Cette nouvelle édition sera l'occasion pour des professionnels de la culture et artistes de se positionner ensemble pour réaffirmer l'ambition d'une démocratie culturelle forte, résiliente aux conflits et réparatrice des fractures sociales.

Aujourd'hui, plus que jamais, la culture joue un rôle politique essentiel. Accueillir les artistes réfugiés, protéger les lieux de production et diffusion, défendre le temps long de la réflexion : autant de missions indispensables qui incombent à la culture, et qu'elle doit pouvoir mener en contexte de crise. Parce qu'elle constitue un rempart contre les polarisations, les violences, la guerre cognitive, il devient crucial de donner à ses acteurs tous les moyens de se rencontrer et de trouver dans les politiques culturelles l'accompagnement nécessaire à leur développement.

LA CULTURE NE RESOUT PAS TOUT ; SANS CULTURE ON NE RESOUT RIEN

Nous savons que la culture est vulnérable : ses institutions sont fragiles, les dépendances financières accrues, les récits sujets à simplification et instrumentalisation. Préserver son indépendance et renforcer sa capacité d'action demandent aujourd'hui une coopération renouvelée entre acteurs culturels et responsables publics.

Cette nouvelle session « Culture et conflits » proposera d'examiner ces enjeux avec rigueur, lucidité et curiosité. Pendant treize mois, elle réunira des acteurs engagés du monde culturel et des arts pour analyser la transformation des modes de conflit contemporains et identifier les outils permettant d'y répondre.

Vous trouverez dans les pages qui suivent une présentation de la thématique de cette nouvelle session et des modules qui la composeront.

Penser la culture face aux conflits, c'est préparer les conditions d'un avenir plus ouvert et solidaire.

Je vous encourage vivement à candidater !

Luc Allaire, Secrétaire Général du ministère de la Culture

OBJECTIFS DU CHEC

Développer une vision stratégique sur les politiques culturelles

Augmenter ses capacités collaboratives

Mieux prendre en compte les enjeux territoriaux et internationaux

Favoriser la coopération entre secteurs public et privé actifs dans le champ culturel



VERS UNE VISION
AMBITIEUSE ET PARTAGÉE
DE L'ACCÈS À LA CULTURE
DANS NOTRE SOCIÉTÉ

- 9 MODULES de 2 à 3 jours répartis entre septembre *N* et octobre *N+1*
- 2 EVENEMENTS DU RESEAU en décembre *N* et juin *N+1*

Le Cycle des Hautes Etudes de la Culture poursuit un triple objectif de décroïsonnement, de partage, et de renouvellement des approches.

- Les choix de programmation de la Session annuelle sont effectués sur la base des propositions d'un comité d'orientation.
- Une place importante est laissée à la co-construction, le programme n'étant totalement finalisé qu'à l'issue de la sélection des auditeurs, afin de les solliciter ponctuellement dans un rôle d'animateur ou d'intervenant en fonction de leurs expériences.
- L'implication des auditeurs se concrétise aussi au travers de travaux de groupes répondant à des questions du ministère, qui bénéficie ainsi d'un regard collectif et renouvelé.

Plus de 700 intervenants sollicités depuis 2019 : décideurs dans le domaine des politiques culturelles, acteurs culturels dans tous les secteurs, chercheurs, journalistes, artistes...

HUITIÈME SESSION 2026-2027

Culture et conflits

Après la chute du mur de Berlin et l'éclatement de l'Union soviétique, l'Europe a voulu croire, malgré la guerre en Yougoslavie, que le multilatéralisme et la résolution des conflits par le droit l'emportait désormais, rendant impossible une attaque armée sur son sol. Elle est forcée de constater aujourd'hui qu'elle n'est en aucun cas immunisée contre la guerre, tant les rapports de forces évoluent rapidement et brutalement. Aux frontières de l'Union Européenne la guerre tue, détruit les patrimoines, efface les mémoires. En son sein, déjà se multiplient des attaques relevant d'une guerre qui ne dit pas encore son nom, se diffractant en « crises », « tensions » ou « conflits » : pressions économiques, cyberattaques, guerre des récits véhiculés par les parties en présence pour légitimer leur action. L'environnement est ainsi saturé d'images et d'informations contradictoires, participant d'un enjeu devenu stratégique de manipulation de l'information.

Dans cette nouvelle ère de montée des menaces extérieures et d'exacerbation des tensions internes, quel rôle assigner à nos politiques culturelles ? Et comment celles-ci, construites en temps de paix sur des valeurs démocratiques et de défense des libertés, peuvent-elles se positionner et agir sans se renier ?

Comment faire pour que la culture continue d'être un facteur de paix et un ferment de cohésion ? Comment y parvenir sans que cela passe par un contrôle des messages et que seules les productions servant les objectifs stratégiques du pays concerné soient possibles et autorisées ?

De quelle manière réguler les espaces d'expression pour lutter contre la désinformation pilotée à des fins de manipulations sans pour autant détruire les espaces de pensée critique ? Comment s'assurer que la culture permette aux différentes sensibilités de s'exprimer, même, et surtout, si elles sont en conflit?

Pour naviguer entre ces écueils, sans doute est-il nécessaire de travailler encore à l'amélioration des dispositifs de politique culturelle existants, pour que la démocratie culturelle devienne réellement agissante et soit pleinement conforme aux valeurs défendues. Peut-être faut-il aussi dépasser l'objectif d'une culture consensuelle, qui occulterait par trop les effets de distinction et de jeux de pouvoir qui peuvent exister, ainsi que l'immense diversité des champs culturels, des esthétiques et des points de vue.

Il est également indispensable de rappeler que toute expression culturelle est travaillée par l'altérité, et connaît de nombreuses transformations dans le temps. Il n'y a pas de culture nationale unique et immuable mais des héritages puissants et féconds, des inventions nées de dialogues ou de heurts. Il y a, sans cesse, des rencontres culturelles, qui sont parfois des frictions. Et le rôle des politiques culturelles peut être de permettre l'ouverture, et d'installer la scène où les différences s'expriment, où les divergences ne sont pas forcément sommées de se résorber en une voie unique.

Selon « l'indice démocratique global 2024 » publié le 27 février 2025, 6,6 % seulement de la population mondiale vit aujourd'hui dans un régime considéré démocratique — moitié moins qu'en 2014 avec 12,5 %. L'enjeu est donc considérable et convoque la responsabilité des pouvoirs publics et de tous les acteurs.

Aujourd'hui, il ne suffit plus de défendre la culture comme un simple vecteur de savoir, d'émotion ou de divertissement. Il faut aussi penser la vie culturelle d'un territoire ou d'une population comme un ferment de résilience démocratique et un rempart contre les logiques de manipulation. Il faut outiller les politiques culturelles, à leurs différentes échelles, et notamment à celle, cruciale, de l'Europe, pour qu'elles puissent faire levier dans le jeu géopolitique.

La session 2026-2027 du CHEC aura ainsi pour rôle de poser un diagnostic lucide et averti sur les défis lancés à la culture aujourd'hui, et de documenter ou d'élaborer ensemble des solutions mobilisables en s'appuyant sur les expériences croisées des auditeurs et des intervenants qui seront sollicités pour alimenter la réflexion et rapporter des initiatives françaises ou étrangères. Pouvoir d'alerte, volonté de coopération, protection des acteurs et des œuvres, libération des esprits, réparation des mémoires, préparation des temps de paix et fabrique de la cohésion : telles sont les différentes voies pour redéfinir les politiques culturelles comme des politiques de paix active, pour faire des lieux culturels des espaces de négociation symbolique, et pour considérer la culture non pas comme un supplément d'âme, mais comme une infrastructure critique de nos sociétés contemporaines.

PROGRAMME ET CALENDRIER

9 MODULES dont 5 à Paris

2 EVENEMENTS
DU RESEAU

Module 1 – Actualité des conflits : comment en témoigner?

10, 11, 12 septembre 2026

Ouverture de la Session à Paris, puis séminaire hors de Paris

Dans un contexte géopolitique particulièrement instable, les témoignages contemporains sur les différents territoires de tensions, de répression ou de conflits ouverts sont cruciaux, et leur diffusion incombe à tout un réseau d'acteurs culturels. La dimension mémorielle est importante également dans ces périodes de résurgence des violences. Que doit on montrer, de quelle manière ? Comment penser et représenter les conflits dans le temps même de leur déroulement ?

Module 2 – Alerter et prévenir - Indépendance d'esprit

14,15, 16 octobre 2026

Paris

La culture et la diffusion de l'information sont stratégiques dans les conflits hybrides contemporains qui mobilisent des acteurs étatiques et non-étatiques. Le contrôle des récits devient un enjeu crucial, et les campagnes de propagande numérique sont des armes puissantes pour déstabiliser des sociétés. La guerre psychologique passe par la vitesse de diffusion et la capacité à coloniser l'imaginaire collectif, dans un temps où nos sociétés sont traversées par des fractures et radicalisations de plus en plus fortes

Comment donner dans ce contexte toute sa priorité à l'enjeu de formation à l'esprit critique et aux médias, dont l'institution ne peut revendiquer le monopole ? Comment, en coordination avec nos partenaires de l'espace européen, reprendre prise sur la régulation des plateformes de contenu ?

Module 3 - Dialoguer - Culture et coopération européenne et internationale

19, 20, 21 novembre 2026

Module hors de Paris

On assiste aujourd'hui à la remise en cause, au plan international, des outils et des modalités de coopération multilatérale auxquelles sont substitués rapports de force et raison du plus fort : contestation des instances juridiques internationales telles que l'ONU et les institutions liées, ou pression pour une remise en cause des règles relatives à la régulation des réseaux sociaux et de l'IA. Dans ce contexte, comment redonner force au dialogue culturel international et renforcer les alliances entre partenaires de bonne volonté, notamment en Europe, alors même que cet espace, ouvert par définition à la circulation des idées, est particulièrement exposé à la bataille des récits ?

Module 4 – Protéger - Défendre la souveraineté économique, sauvegarder le patrimoine,

9, 10 décembre 2026

Module à Paris

Dans un contexte extrêmement compétitif, où certains acteurs cherchent à imposer leur vision du monde, la défense économique des industries créatives et culturelles européennes est essentielle pour maintenir une expression diverse.

En situation de conflit, l'un des objectifs de la politique culturelle est de sauvegarder le patrimoine. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le droit du patrimoine puise sa source dans le droit de la guerre, notamment avec la Convention de La Haye de 1900.

L'autre enjeu crucial est bien sûr de garantir la sécurité physique et psychologique des artistes, journalistes, et travailleurs culturels, souvent ciblés pour leur engagement ou leur expression. Comment donc penser et mettre en place les plans de préventions et d'urgence nécessaires pour anticiper les menaces futures ?

Module 5 – Libérer et prendre soin des artistes et des acteurs culturels

7, 8 janvier 2027

Module à Paris

Alors que la conflictualité innerve nos environnements domestiques et sociaux, numériques et économiques, les acteurs culturels, directement exposés à ces dynamiques, ont un rôle majeur à jouer pour maintenir dans la société la possibilité d'expressions critiques. Quelle politique culturelle pour préserver la liberté des artistes et l'indépendance de programmation des acteurs culturels ? Comment gérer les tensions potentielles entre valeur de liberté et sécurité nationale ?

Module 6 – Réparer

4, 5 février 2027

Module à Paris

Il est impossible de penser le rôle de la culture dans les conflits sans réfléchir aux réparations, symboliques et matérielles, des richesses culturelles altérées par les conflits. Comment négocier cette phase de réparation, en diplomatie et coopération culturelle internationale comme au plan national. On abordera notamment les enjeux des restitutions d'œuvres d'art. Au-delà de l'aspect patrimonial, comment les acteurs culturels peuvent-ils témoigner leur soutien aux individus et communautés affectés par les traumatismes de la guerre ?

Module 7 – Consolider la paix par la mémoire et l'histoire

11, 12, 13 mars 2026

Module hors de Paris

La culture et les arts jouent un rôle crucial dans la manière dont les conflits sont mémorisés pour construire une histoire et une identité. Comment porter un regard lucide et contemporain sur la guerre, si elle n'est connue qu'à travers des représentations partiales et partielles ? Comment commémorer avec justesse à partir des cartographies et monuments existants ? Exploration sur un territoire qui a connu trois guerres successives mais a choisi les valeurs qu'il souhaite défendre et ne se définit pas seulement par ce passé.

Module 8 – Rassembler

19, 20, 21 mai 2027

Module hors de Paris

Face aux conflits ouverts ou latents, la culture, vecteur d'émotion, de découverte, de dialogue, constitue un rempart contre les logiques d'effacement et de manipulation, un outil de résilience démocratique ouvrant des espaces de dialogue pacifiés. Comment mettre les valeurs de convivialité et de soin au service d'une politique culturelle de réconciliation, de dialogue et de reconstruction du lien social dans des sociétés fracturées ?

Module 9 – Restitutions des rapports de groupes

7, 8 octobre 2027

Ministère de la Culture, Paris

CONTENU DES MODULES

- Conférences-débats
- Visites de lieux culturels et d'entreprises œuvrant dans le champ de la culture
- Déplacements en régions
- Travaux de groupes

Chaque module est l'occasion de traiter d'un enjeu de politique culturelle.

- La Session permet un dialogue constant entre vision large des enjeux et déclinaison concrète et opérationnelle. A cette fin, les modules sont organisés de façon à faire ressortir pour chaque sujet traité un triptyque constats/enjeux/préconisations.
- Les interventions laissent le temps nécessaire aux questions et débats, dans une règle de confidentialité, participant de la richesse des échanges et de la cohésion du groupe.
- Des visites thématiques permettent d'interroger différemment les problématiques culturelles en se situant au plus près des métiers et de leur spécificité, de leur fragilité.

Chaque journée de travail s'effectue dans un lieu différent, dont l'activité est en lien avec les enjeux abordés.



TRAVAUX DE GROUPES

Expérimenter l'intelligence collective sur un projet transversal

Parallèlement au travail en session plénière, les auditeurs, répartis en plusieurs groupes, doivent produire un travail collectif pour répondre à une question du ministère, dont les enjeux sont en lien avec la thématique annuelle du CHEC. Ces études de haut niveau participent du retour attendu de la Session. Ces travaux sont aussi l'occasion de contacts avec des personnalités autres que celles rencontrées dans les conférences et débats.

Le travail des groupes est rythmé pendant la session par différents rendez-vous :

- entretiens avec le référent du groupe, personnalité du monde de la culture qui s'engage à suivre les réflexions d'un groupe pendant la session
- point d'étape en février ou en mars, où chaque groupe de travail présente à la promotion son champ de recherches et ses premières orientations
- rapport intermédiaire fin juin
- restitution en octobre, qui s'opère en présence des directions et délégations générales, du secrétariat général et de directeurs régionaux des affaires culturelles.

Les rapports sont ensuite publiés sur le site du Ministère de la culture, accompagnés chacun d'une synthèse.

Par ailleurs, après la session, chaque groupe de travail s'engage à venir présenter les conclusions de ses travaux lors d'un "Panorama du CHEC", conférence-débat mensuelle proposée à l'ensemble des agents du ministère de la Culture et des anciens auditeurs du CHEC.

Retrouvez les rapports des sessions sur www.culture.gouv.fr/chec

Session 19-20

- 1- Education artistique et culturelle, territoires et numérique
- 2- Comment les acteurs culturels publics peuvent-ils garantir et accompagner la constitution de communs culturels ?
- 3- Favoriser les passerelles entre le champ culturel et artistique et les sciences.
- 4- Mutations du patrimoine bâti
- 5- Les droits culturels au service du lien citoyen et territorial
- 6- Entreprises et lien culturel

Session 20-21

- 1- Événements culturels temporaires et pratiques écoresponsables : relever le défi du temporaire durable
- 2- Etre économiquement viable et durable à la fois : un enjeu pour les industries culturelles et créatives
- 3 - Former aujourd'hui les acteurs culturels du monde de demain
- 4- S'appuyer sur les ressources culturelles des territoires pour réinventer habitudes et habitat
- 5- Entre potentiel de création et risque de dilapidation des ressources, un numérique culturel à inventer
- 6- La culture au cœur de la réflexion pour penser et agir dans un monde incertain
- 7- Pérennité et résilience économiques : inscrire la culture dans le temps long de la société

Session 21-22

- 1- Quel avenir pour le « modèle français » de la culture et quel rôle de la culture dans le contexte européen ?
- 2- Démocratie culturelle : quelle responsabilité spécifique des institutions culturelles patrimoniales ?
- 3- Culture en ligne : comment accompagner les changements d'usages ?
- 4- Ressources économiques des lieux culturels : vers une hybridation des modèles ?
- 5- La pratique au cœur de l'expérience culturelle : comment les acteurs culturels peuvent-ils, dans leurs différents champs, favoriser les pratiques participatives ?
- 6- Mutations territoriales et culture : comment penser le rôle de la culture dans l'aménagement du territoire comme atout pour les territoires de demain ?
- 7- Les transformations du travail artistique
- 8- Gouvernance, management : quelles inventions à l'œuvre dans le secteur culturel, quelles évolutions encourager ?

Session 22-23

- 1- Vieillessement de la population: quelles adaptations des politiques culturelles pour toutes les g n rations ?
- 2- Num rique et culture : comment cr er une  cologie de l'attention ?
- 3- Territoires d'Outre-Mer : quels d calages dans la politique culturelle fran aise et comment y rem dier ?
- 4- Ville, temps et culture : r inventer les centralit s ?
- 5- Acteurs culturels : comment conjuguer les temps ?
- 6- Patrimoine et friction des m moires : les d fis renouvel s de la construction d'un h ritage culturel commun
- 7- Temps des publics dans les lieux culturels : quels nouveaux rythmes de programmation inventer ?
- 8- Culture du jeu : quelle prise en compte par les politiques publiques ?

Session 23-24

- 1- Investir les espace publics par la cr ation : par qui, comment et dans quel but ?
- 2- Quelle juste place pour le b n volat dans la culture ?
- 3- R seaux sociaux : autant d'espaces publics pour la culture et l'information ?
- 4- Comment nos espaces publics peuvent-ils refl ter et traduire la culture   l'heure des transformations soci tales et environnementales ?
- 5- La prise en compte du corps dans les propositions culturelles
- 6- Lieux culturels; lieux de repr sentation, lieux d'hospitalit 
- 7- Management des structures culturelles : quelles prise en compte des dimensions d'inclusion et de renouvellement ?
- 8- Les paysages, un bien commun culturel d'int r t public

Session 24-25

"Identit s, alt rit s"

- 1- Les institutions culturelles fran aise au d fi du dialogue interculturel
- 2- Comment consid rer les pratiques culturelles des jeunes pour mieux dessiner les politiques publiques ?
- 3- Cr ation artistique et IA
- 4 - La culture face   la culture du clash
- 5 - Diversit  de la sc ne artistique : quels moyens d'y parvenir ?
- 6 - Education populaire : quel h ritage pour les politiques culturelles ?
- 7 - Repenser le rapport au vivant : quel r le de la culture?
- 8 - Identit s de territoire : quelles coop rations entre l'Etat et les collectivit s territoriales pour une politique culturelle   la fois situ e et ouverte ?

Session 25-26

“Rouvrir nos futurs”

- 1- Avec l'avènement de l'IA, les missions et les compétences de la médiation culturelle en pleine transformation
- 2- Nouvelles alliances, nouveaux partenaires, nouvelles mutualisations : quelles pistes pour compenser la fragilité économique des acteurs culturels par la coopération ?
- 3- De quoi avons-nous besoin ? La culture et le design au plus près des besoins fondamentaux
- 4 - Liberté de création et nouvelles formes de censure morales. Face aux attaques contre le pluralisme et les libertés, comment regagner l'adhésion des publics et des politiques, sans tomber dans le conformisme ?
- 5 -Comment utiliser le plus justement possible le levier culturel pour revitaliser les zones de déprise économique ?
- 6 - Culture, soft power et souveraineté : quels défis pour la France ?
- 7 - Quelles coopérations entre lieux de production et de diffusion des savoirs et acteurs culturels pour lutter contre l'installation d'un régime de post-vérité ?
- 8 - Changer le futur en changeant les méthodes de prospective et les imaginaires : quel rôle pour la culture et les artistes ?

LE CHEC, UN COLLECTIF DIVERSIFIÉ

Une cinquantaine d'auditeurs est sélectionnée chaque année : une partie travaillant dans le champ du ministère de la Culture, les autres étant élus nationaux ou locaux, ou provenant d'autres administrations d'Etat, des collectivités territoriales, du secteur privé (entreprises, associations), ou des organisations représentatives. La diversité des métiers représentés reflète celle du secteur culturel : responsabilités dans le domaine patrimonial (archives, monuments historiques, musée, architecture...), dans la création (spectacle vivant, arts visuels, mode, design...) ou dans les industries culturelles, expertises en accompagnement de la création, production, programmation, diffusion, ou médiation : les profils sont nombreux et les parcours riches, ce qui permet à chacun de s'ouvrir à d'autres réalités professionnelles que la sienne.

ET APRÈS LA SESSION...

La Session s'achève par une remise du titre d'auditeur du CHEC qui pourra être présenté par chacun au titre de la valorisation de son parcours et de l'appartenance à ce réseau.

Les auditeurs ont vocation à participer au réseau des auditeurs du CHEC qui se développe dans un rôle de réflexion en lien avec l'actualité des politiques culturelles. Rejoindre la Session 26-27 du CHEC, c'est donc aussi rejoindre les 275 anciens auditeurs des précédentes sessions, toujours engagés dans le dialogue collectif. L'équipe du CHEC organise chaque année deux événements du réseau, en juin et en décembre : occasion de retrouvailles conviviales, mais également d'ateliers de réflexion sur des sujets d'actualité.

REJOINDRE LE CHEC



POUR QUI ?

Agents à haut potentiel d'encadrement des trois fonctions publiques et de leurs établissements, élus nationaux et locaux, artistes, journalistes, cadres dirigeants d'entreprises ou d'associations, représentants d'organisations syndicales, conseillers et attachés d'ambassades étrangères.

COMMENT SE PORTER CANDIDAT ?

Remplir avant le 29 avril 2026 à 23H59 le dossier de candidature en ligne accessible depuis www.culture.gouv.fr/chec ou directement sur le portail www.demarches-simplifiees.fr/
Éléments importants : • CV • Questionnaire à remplir sur parcours et motivation • Engagement d'assiduité • Autorisation de l'employeur • Engagement de prise en charge des frais d'inscription

> PRÉSÉLECTION SUR DOSSIER

> ENTRETIENS INDIVIDUELS EN MAI ET JUIN

> RÉPONSE FIN JUIN

FRAIS D'INSCRIPTION

Tarif 1	Agents de l'administration centrale et déconcentrée du ministère de la Culture, services à compétence nationale	4000 € (Prise en charge par le dispositif de formation du ministère)
Tarif 2	Établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture	4000 €
Tarif 3	Secteur public extérieur au champ du ministère de la Culture : État, collectivités locales, établissements publics, élus nationaux et locaux	5500 €
Tarif 4	- Sociétés du secteur privé commercial : TPE et PME - Sociétés civiles, indépendamment de leur effectif	5500€
Tarif 5	Sociétés du secteur privé commercial : entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises	7500€
Tarif 6	- Structures associatives - Prises en charge individuelles (réservées aux indépendants et aux artistes)	3300 €

Les frais d'inscription couvrent l'ensemble des frais pédagogiques et les frais de restauration pendant les modules. Ils couvrent également les frais de transport et d'hébergement pour les modules hors de Paris.

Les frais de transport vers Paris et d'hébergement à Paris sont à la charge de l'organisme payeur.

LE COMITÉ D'ORIENTATION DU CYCLE DES HAUTES ETUDES DE LA CULTURE (CHEC)

- Jean-Gabriel Ganascia, Président du Comité d'orientation, Professeur émérite à Sorbonne Université, expert en intelligence artificielle
- Marc Drouet, Inspecteur général des affaires culturelles
- Emmanuel Ethis, Délégué interministériel à l'éducation artistique et culturelle
- Steven Hearn, entrepreneur culturel, Président fondateur de Scintillo
- Michel Orier, Directeur de la musique et de la création de Radio France
- Isabelle de Ponfilly, Présidente et fondatrice de Source Edition, ancienne présidente du Conseil d'administration de l'ENSAD, ancienne directrice générale de Vitra France
- Bruno Ricard, Chef du service interministériel des archives de France
- Valérie Senghor, Directrice générale du CENTQUATRE



candidatures.chec@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr/chec

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Manuel Bamberger
Administrateur général
Responsable du CHEC
manuel.bamberger@culture.gouv.fr
01 40 15 73 14

Cécile Portier
Administratrice de l'Etat hors classe,
Responsable adjointe
cecile.portier@culture.gouv.fr
01 40 15 74 42



CYCLE DES
HAUTES
ETUDES DE LA
CULTURE